

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt, le 4 février à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Culturelle de Plounévez-Quintin, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
37	3

Date de la convocation
28 janvier 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le

et publication le

PRESENTS Sandra le Nouvel – Raoul Riou – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Thierry Troël – Evelyne Minier - Alain Cupcic – Sylvie Steunou– Marie Claude Le Tanno-Guégan - Marjorie Bert – Evelyne Aslanoff – Rollande le Borgne – Guy le Foll –Bou-Anich Martine –Bernard Rohou – Coëtmeur Vincent – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot – Guillaume Robic – Nolwenn Burlot –Catherine Boudiaf – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Eric Bréhin - Jérôme Lejard – Gaël Pédron – Christophe Jagu – Thomas Quéré – Rachel Gautho

Madame Julie Cloarec donne procuration à M. Christophe Jagu

Madame Delphine Cochenec donne procuration à M. Gaël Pédron

Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic

Convention d'adhésion au Programme « Petite Ville de Demain » et autorisation de la Présidente à solliciter le financement d'un poste d'ingénierie

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Dans les Côtes d'Armor, 40 communes ont présenté leur candidature, 26 ont été sélectionnées dont 3 communes de la CCKB : Rostrenen, St-Nicolas-du-Pélem et Maël-Carhaix, suite à la candidature déposée en octobre dernier aux côtés de Gouarec.

Le programme permet de bénéficier d'un soutien en ingénierie, de l'accès au réseau des Petites villes de Demain et de financements sur des mesures thématiques ciblées. Concrètement, peuvent ainsi être financés un poste de chef de projet, des parts de déficits liés à des reconversion de friches, de nouvelles France Services, des micro-folies (musées et expositions virtuels), L'impact budgétaire de des opérations de rénovation du patrimoine non protégé, ou encore des mesures de réductions fiscales pour la rénovation de bâtiments anciens en vue de création de logement, etc.

L'Etat participant au financement de ce poste à 75% plafonné à 45 000 €, le reste à charge à répartir entre les bénéficiaires devrait se monter à 20 000 € maximum.

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
Décide de :*

- *D'adhérer au programme Petite Ville de Demain*
- *D'autoriser la Présidente à signer la convention afférente*
- *D'autoriser la Présidente à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.*

La Présidente de la CCKB,
Sandra LE NOUVEL

